

Adoption de la politique des loyers pour l'année 2021 par le Conseil d'administration de l'Office

À compter du 1^{er} Janvier 2021 (échéance du 31/01/2021), les loyers sont augmentés de 0,66%, conformément à la délibération du Conseil d'Administration de Hauts-de-Seine Habitat, du 15 octobre 2020.

Cette augmentation concerne les loyers :

- des logements conventionnés et non conventionnés.
- des locations annexes : dépendances, garages, parkings, resserres, jardins, ateliers et terrasses.
- des résidences spécifiques en gestion directe (résidences sociales et foyers-logements pour jeunes actifs et seniors).



Pensez au prélèvement automatique : simple, pratique et gratuit

Remplissez le formulaire SEPA disponible dans votre direction de proximité ou antenne accompagné d'un RIB. Remettez le tout à votre direction de proximité ou antenne. (Dates au choix : 5, 10 ou 15 du mois).

